



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 12 décembre 2013

Communiqué de presse

WATTRELOS EXPERIMENTE LE DISPOSITIF DES EMPLOIS FRANCS



Pascal Joly, préfet délégué à l'égalité des chances auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a assisté, aux côtés de Dominique Baert, député-maire de Wattrelos et de Christian Hespel, directeur de la société Altrad, à la signature du premier emploi franc sur le territoire de la ville de Wattrelos, ce jeudi 12 décembre au sein de la société Altrad.

A cette occasion, le préfet a rappelé que le dispositif emplois francs est un dispositif d'accès ou de retour à l'emploi des jeunes issus des quartiers sensibles, où le taux de chômage est deux fois plus élevé que sur le reste du territoire. « *La mise en œuvre de cette mesure constitue un double objectif de lutte contre le chômage des jeunes et de lutte contre les discriminations* ».

Elle fait l'objet d'une expérimentation durant trois ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de certaines communes, dont celles de Croix, Haubourdin, Hem, Lille, Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Seclin, Tourcoing et Wattrelos dans l'agglomération lilloise, et d'Anzin, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Marly, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé dans le valenciennois.

Au total, ce sont donc 19 communes du Nord qui se sont désormais engagées dans le dispositif des emplois francs.

Pour la première année de mise en œuvre, la mesure concerne 150 emplois dans la zone d'emploi de Lille-Roubaix. 150 emplois supplémentaires seront concernés en 2014. Au total, au niveau national, la mesure porte sur 2 000 emplois dans les agglomérations concernées.

Rappelons que dans le cadre de ce dispositif, mis en place depuis le 29 juin 2013, une aide de l'Etat d'un montant de 5 000 euros peut être attribuée aux employeurs pour l'embauche, en CDI à temps plein, d'un jeune de moins de 30 ans en recherche d'emploi résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de certaines communes.

Pour bénéficier de l'aide, les entreprises doivent s'adresser à Pôle emploi.

Le dispositif des emplois francs s'inscrit en complémentarité avec les nouvelles mesures pour l'emploi des jeunes mises en place par le gouvernement, notamment les emplois d'avenir et les contrats de génération.